L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 10 AOUT 1881.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

DIMANCHE, 1er MAI 1881.

Concours Littéraire de 1881.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparé.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur [illegible] de l'une et de l'autre classe, les deux [illegible] d'égale valeur.

[illegible] résidant en Louisiane, et qui [illegible] membre de l'Athénée, est invitée à [illegible].

[illegible] est ouvert à partir du 1er mai [illegible] décembre.

[illegible] ne seront plus reçus après le 2 [illegible]; ils seront écrits assez lisiblement [illegible], sur papier écolier réglé, avec une [illegible] quart de largeur, et seulement sur le [illegible] des lignes; ils ne devront pas dépasser 25 [illegible].

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur sera écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du comité d'examen d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer [illegible] dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On insérera les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après [illegible] des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, [illegible] à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra [illegible], ne pourra plus concourir jusqu'à [illegible].

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

Les musique considérée au point de vue de son utilité pratique, intellectuelle et morale.

Pour les hommes:

Utilité de la langue française aux [illegible].

Les manuscrits seront adressés au secrétaire

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 1264.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Altmore Ang. 2073 Young pour Londres, 4 1er dist. Forstall Bros & Clayton
Bernard Hall Ang. 2678 Watson pour Liverpool Alger, T & G Forwood
Celia Ang. 2163 Smith pour le Continent 5e rue, Hall & Vaughan
G W Ward Ang. 1426 Douglass pour le Continent Gretna, Forstall Bros & Clayton
Hutchinson Am. 1435 Baker Laid Up Alger, C A Whitney &co
Hondia Ces Rico 241, Price pour———15 1er dist, W D Clark &co
Louisiana Am. 2840 Gager pour New York 3e dist, A Moulton
Margaret Am. 506 Otteson pour——— 13 3e dist, G Carral &co
Morgan Ang. 1641 Dixon pour le Continent Stone, A K Miller &co
Morgan Am. 984 Henry pour———Alger C A Whitney &co
Nottley Abbey Ang. 1725 Hern pour le Continent 43 2e dist Hall & Vaughan
Renfrew Ang. 2124 Hunter pour le Continent Gretna, Jos F Lovell &co
Whitney Am. 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

Crescent City Am. 1296 Kelly pour——— 23 1er dist, Silas Weeks &co
L B Gilchrist Am. 1158 Watts pour Liverpool 3e rue, A K Miller &co
Marcia Greenleaf Am. 1260 Bunker pour——— 14 1er dist, en capitaine
Oneida Ang. —— Owens pour———Free town, Hall & Vaughan
Union Am. 977 Barstow pour Brême, 33 1er dist, A K Miller &co

BARQUES.

Alphonse et Marie No 2 Fr —— Privat pour——— 3e dist, Bancroft et Xiques
Butterfly Ang. 569 Jones pour le Continent Fonmuir, Hall & Vaughan
Bêta Ang. 560 Ward pour le Continent Gretna, Forstall Bros & Clayton
John Watt Am. 1116 Sweetser pour——— 19 3e dist, en capitaine
John W Parker Ang. 1337 Delap pour——— Gretna, Hall & Vaughan
Pale Alto Am. 490 Griffin———30 1er dist, Norton & Bell
Raymond Am. 1039 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co
Sofie de Vila Ang. 686 McDonald pour Brême 33 1er dist, Hall & Vaughan
St George Ang. 930 Ryan pour le Havre 50 4e dist, Hall & Vaughan

BRICKS.

Agat Ang. 284 Terjesen pour———31 1er dist, N O Hyman
Aurora Ital. 290 Adorno pour Gênes Pte Tier, A K Miller &co
Merida Mex. 132 Magana pour———Alger, en capitaine

GOELETTES.

Early Bird Nor. 151 Olsen pour———Pointe, N O Hyman
Jennie Wood Ang. 130 Arnst pour Bay Islands Pte Tier, S Oteri & Bro
May Evelina Am. 61 Hansen pour——— Pte Tier, D Cefalu & son
Santo Oteri Am. 170 Baker pour——— Pte Tier, S Oteri & Bro

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship New Orleans, Halsey.......parti 6 aout
Steamship Lone Star, Quinn.......parti 6 aout

BALTIMORE.

Barque X V Marm, Coderola,.....partie 23 juillet

WISCASSET, ME.

Navire Northampton, Murphy, en chargement 24 juin

BOSTON.

Barque D Chapin, Hall, ...expédiée 30 juillet
Navire City of Boston, Crosby........parti 7 juin

LIVERPOOL

Steamship Tinsbury, Scorbie,.....parti 10 juillet
Steamship Eastbourne, Fisher,.....parti 19 juillet
Steamship Commander, Woodcock, ...parti 30 juin
Navire Southern Chief, Higgins,.....parti 11 juillet
Navire Orient, Allan,.................parti 19 juillet
Navire Annie Fish, Hodlen,..........partie 9 juin

LONDRES.

Barque Saja, Svendsen,.............partie 4 aout

CARDIFF.

Steamship Sirocco, Reid,.............parti 6 aout

HAVRE

Navire Annie Bingay, Walker,.....parti 25 juillet

BORDEAUX.

Barque Washington, Cosulich,.....partie 3 juin

GENES.

Barque Ferreri, Rasso,..........partie 19 juille

ANVERS

Barque Havre, Davidson,.......partie 25 juille
Barque Harty Bailey, Sinclair,.....partie 25 juin

ROUEN

Barque Royal Harris, Gillisst,......partie 24 juin

BREME

Navire Lizzie Moses, Cox,..............parti 13 juin

RIO DE JANEIRO.

Barque Glitner, Halvorsen,........partie 14 juillet

Hôtels, Sources etc.

BLADON SPRINGS.

L'hôtel sera ouvert aux voyageurs le 1er Juin 1881.

Des bateaux à vapeur portant la malle des Etats-Unis partent de Mobile en destination de Bladon Springs, tous les Mardis et Samedis. Malle quotidienne entre les sources et [illegible] par voie de Buckatunna. Les eaux de ces sources célèbres sont sans rivales pour la cure du Rhumatisme, de la Diarrhée chronique, de la Dyspepsie, de la maladie de Bright et de toutes les maladies des reins; le scrofule, les affections [illegible], l'alcoolisme, et les maladies de femmes. Prix: $10 par semaine; $35 par mois de quatre semaines. Pour des circulaires descriptives demandez une analyse des eaux etc. S'adresser à

J. CORNER & Cie.,
Sources de Bladon, Comté Choctaw, Ala.

Billets pour les sources, aller et retour, bons pour jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, $17.
20 mai—3m. D.Mar.J.

HOTEL LABAT,

A Abita Springs.

M. LABAT prévient ses amis et le public en général qu'il est prêt à les recevoir, et qu'il ne négligera rien pour satisfaire ses clients.
19 juin—au 31 août

PENSION FRANÇAISE A NEW YORK,

No 15 University Place.

PAR NICOLAS RETTING.

Bonne table—Belles chambres—Prix modérés. MM. les voyageurs du Sud patronnent la maison.
9 juin—3m

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

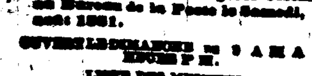

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente [illegible] et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir: par mois, $45; par quinzaine $25; par semaine $12.
21 mai—3m

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 6 août 1881.

GOUVERNEMENT ... [illegible]

LISTE DES MESSIEURS.

Alvarez Frank	Lepeyre D.
Bar Meas [illegible]	Loubat Armand
[illegible]	Lopez D.
[illegible] Julio	Maret Celestide
[illegible] Guiseppe	Michina Geo.
[illegible] Antonio	S Bee Albert
[illegible] Adrian	Paolo Valoti Massilago
[illegible] Antonio	Pagliughi Pietro
[illegible] Bento, 2	Pagne Eugine
[illegible] Jean	Perea Dominique
[illegible] Mateo	Sabato Guiseppe
[illegible] Hyppolite	Velasse Paolo

SPECTACLES, BALS, &c

Théâtre de l'Opéra

Rue Bourbon.

Grand Opéra Italien de Strakosch.

L'abonnement pour une saison de 32 soirées du Grand Opéra Italien sera ouvert au magasin de musique de Werlein, 135 rue du Canal, LUNDI, 1er août 1881, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Loges d'avant-scène..............$224
Baignoires de côtés..............320
Loges de premières..............320
[illegible]........................64

L'abonnement sera payable le jour après l'avis de la troupe.

24 juil—15t JOHN DAVIS, Agent.

WEST END.

GRAND CONCERT

Tous les soirs par le fameux orchestre du

Professeur MOSES,

William [illegible]..............[illegible]

Illumination à la lumière électrique.

CONCERT EN MATINÉE TOUS LES SAMEDIS, A MIDI.

Les célèbres Gymnastes, les

FRÈRES VALDEZ,

exécuteront sur le Trapèze des tours de force remarquables, tous les soirs, à partir du

LUNDI, 1er AOUT 1881.

Aussi, en voie de préparation, des attraits uniques annoncés et de bon goût.

Pour les programmes, voir les journaux quotidiens.

Des convois spéciaux seront fournis à des prix raisonnables sur un avis préalable de trois heures.

Des convois partent de l'intersection des rues Canal et Carondelet à 6:15, 7 heures A. M. et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., alors toutes les demi-heures jusqu'à 5, puis toutes les vingt minutes.

Le dernier convoi part de la ville à 10:15 heures P. M., et du West End à 11:30 heures P. M.

Le Dimanche les convois partent toutes les 15 minutes.

Trajet, aller et retour, seulement 15 cents.

8août—1P C. B. EVANS, Surintendant.

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade,

TOUS LES SOIRS,

Par l'Orchestre du

FORT ESPAGNOL.

W. Borchert..............Chef d'Orchestre
R. Gewert..............Solo de Cornet
G. D'Aquin..............Solo de Flûte
O. Jahn..............Solo de Clarinette

AÏDA

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et autres nombreux amusements du Fort.

GRATIS.

Le Fort Espagnol est éclairé à la lumière électrique.

Prenez les chars coin des rues Canal et Bassin. Les trains partent à de courts intervalles toutes les après-midi.

50 billets d'excursion $2,50.
Billets aller et retour 15 cts.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
Enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets aux bureaux avant d'entrer dans les chars. Les personnes payant leurs billets sur le train feront attention d'obtenir un billet, ou morceau de billet du conducteur pour chaque billet payé.

Le dernier train part du Lac à 11 P. M.
10 juin—

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR JEUNES FILLES,

DIRIGÉ PAR MME M. S. FARNET,

275 rue Dauphine.

La prochaine session commence le 1er septembre 1881. Mme Farnet a fait choix des meilleurs professeurs pour le seconder et profite de cette occasion pour remercier les parents du bienveillant patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour et qu'ils voudront bien lui continuer.
3 août—1m. MarJD.

UNIVERSITE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—ET—

Collége Agricole et Industriel,

BATON ROUGE, Lne.

COL. Wm. PRESTON JOHNSTON, PRÉSIDENT.

Session de neuf mois commençant le 5 octobre 1881.

Localité saine. Enseignement gratuit. Logement, pension, soins médicaux, etc., $16 par mois. Uniforme peu coûteux. Fort personnel de professeurs compétents. Ateliers du département industriel en opération. Discipline militaire. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au

PROF. L. W. SEWELL,
26 juil—1mois Bâton Rouge, Lne.

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

Les Départements Académique, Biblique et de Droit ouvrent le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65; Biblique, $15; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $60; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valant $100 chacun, ont été accordés aux étudiants méritants à la clôture de la dernière session. Quatre "Graduate Fellowships" valant $300 chacun, et deux "Post Graduate Fellowships, valant $500 chacun, ont également été accordés.

Les divers classes de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. Dix cent trente-deux étudiants de vingt-un Etats ont immatriculé l'an dernier.

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Leech, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.
15 juil—1m

Comté Madison, Virginia.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

Avec le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dans l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grande soins.

Le collége est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques du Piedmont, Virginie, en dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au conseil de Bâton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août, et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD,
16 juillet—3 m. V&C. Principal.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DU—

CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.)

Nos 44 et 46, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLÉANS

Organisée en 1849—Réorganisée en 1866.

CAPITAL EN ARGENT....$400,000

Sollicite des

Risques d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN..............Président.
S. H. NEWMAN..............Vice-Président.
CHAS. E. [illegible]..............Secrétaire.

Directeurs:

[illegible]	[illegible] Kennedy
[illegible]	[illegible]
[illegible] Bowling	Edward J. Gay
[illegible]	[illegible]
Geo. W. [illegible]	Wm. B. Conger
P. B. [illegible]	John M. Parker
Reuben G. Bush	George Martin
Edward Hall	Henry L. Frank
[illegible] W. Swain	J. J. [illegible]
[illegible] Howard	[illegible]
[illegible]	[illegible]
R. F. [illegible]	[illegible]
Wm. A. Phelps	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Wm. R. Lyman

10 juil—1 an VAC.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 Juin 1881:

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivières	9,286 05	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non gagnées 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Sur risques d'incendie	$34,673 14	
Sur risques de rivières	3,833 86	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurance	2,961 59	
Loyer	1,300 00	
Impressions et annonces	326 94	
Taxes	2,083 10	
Escompte	12,384 33	
Bureau des Réassureurs	1,784 63	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,964 55	
		$65,340 62
Profits nets		$22,391 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent. dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent. dividende dû maintenant	5,000 00	
Surplus	20,663 16	
	$32,391 56	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,261 32
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	$1,554 91
Propriétés foncières	33,234 31
Billets garantis par nantissements	7,795 68
Billets garantis par hypothèques	11,336 91
Billets à recevoir à courtes échéances	5,966 85
Meubles de bureau	1,175 43
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président
M. POPOVICH, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de juillet 1881.
JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital de la Compagnie et un dividende additionnel de [illegible] pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de [illegible] pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs:—

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
R. HALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	H. SCHROEDER,
R. HUGHES,	J. GAMBOLA,
A. R. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	E. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
F. THORMAEHLEN,	M. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. X'QUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530 92	
Risques maritimes	26,455 71	
Risques de rivières	26,518 80	
Total des primes	$318,505 43	
Moins primes non acquises	84,003 00	
Primes nettes 31 mai 1881	$234,502 43	
PERTES PAYÉES:		
Sur risques de feu	$54,282 80	
Sur risques maritimes	5,182 27	
Sur risques de rivières	6,921 56	
Taxes et dépenses moins intérêt	25,233 87	
Réassurances et primes remboursées	16,942 41	108,574 03
Profits		$125,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$238,980 9
Bons de ville ($42,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,697 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissements	145,853 68
1446 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	59,802 55
Primes en voie de collection	35,225 28
Scrip de ville ($6,379 29)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,200 00
Argent en caisse	78,571 72
	$687,546 28

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lallande,	D. Fatjo,
Edward Toby,	D. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
	B. W. Taylor.

12juillet

ANT. CARRIÈRE,

E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

A vapeur à bénéfice sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissement des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoyé franco par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par l'usage de six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et au détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.
3 avril 1an—Dim. Mar. Jeu

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 46, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1836. Possédant d'autres capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans le cas de prêts sur tous bâtisses.
6je 2—1an

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, sont	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

• Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit..... 2,700

• Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 1,800

• Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets suivant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit..... 900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE.

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes de ceux qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Chas. C. Murdock vs. Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3822.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Erato, par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté vers la rue Carondelet par une allée de neuf pieds de largeur ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage de tous les lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le No neuf et une portion du lot adjacent, désigné par le No dix, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, en date du 1er janvier 1848, et déposé pour référence on l'étude de P. Laresche, notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John M. Weimann, par acte passé pardevant Andrew Héro jr., notaire en cette ville, en date du 17 juin 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juillet—19,26, août 2,9,16,20.

Mrs Sarah Hassell vs. la succession de H. H. Hassell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 3503—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, lequel est compris entre les rues St-Charles, Carondelet, Général Taylor et Peniston, et mesure comme suit: deux cent onze pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, deux cent huit pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Carondelet, trois cent vingt-six pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Peniston, trois cent huit pieds quatre pouces de face à la rue Général Taylor, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 8 septembre 1864, déposé en l'étude de Hugh Madden, anciennement notaire. Les améliorations comprennent un cottage-résidence en bois élevé d'un étage et demi, avec des bâtisses détachées, écurie, shrubbery, jardin, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
14 juillet—14,21,28—4,11,16 août

Mary O'Brien versus Jas. H. Steele et Sarah H. Steele.

Ancienne Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 10,997 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 271.

J. W. Steele et Michael Murphy, subrogé tuteur, versus Mary O'Brien et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 957.

Succession de James H. Steele et Maria Steele, sa femme—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 1592.

En vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire premièrement mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias contre J. H. Steele et als. en faveur du défendeur dans l'affaire ci-dessus secondement mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente, en date du 12 juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus et troisièmement mentionnée, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 16 août 1881, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Les trois huitièmes indivis d'un certain lot de terre et les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Magnolia et Claiborne. Le même lot est désigné par le numéro deux sur un plan de Frank Gerchis, en date du 7 avril 1856, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire en cette ville, et mesurant vingt-huit pieds six pouces et [illegible] lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de cent-neuf pieds un pouce entre lignes parallèles, acquise le 26me jour d'avril 1856.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet triangulaire borné par les rues Claiborne, Clara, Perdido, et désigné par le numéro deux sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 27 novembre 1860, et déposé en l'étude de C. E. Fortier, anciennement notaire en cette ville, comme plan numéro cinquante sept, du livre de plans numéro [illegible], et mesurant trente-deux pieds neuf pouces [illegible] de face à la rue Clara, sur une profondeur de vingt-deux pieds quatre pouces et [illegible] lignes sur le côté du lot numéro un, [illegible] pieds cinq pouces et cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, conformément au dit plan numéro trois, en date du 7 décembre 1860.

3° Un certain lot de terre situé dans ce district dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Gravier et Ste-Adeline, désigné comme lot vingt-six, sur un plan de L. H. Pilié, en date du [illegible] 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, alors notaire en cette ville, le dit lot mesure [illegible] pieds anglais, vingt-six pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de quarante-quatre pieds cinq pouces et quatre lignes sur le côté vers la rue Gravier [illegible] cinq pieds sept pouces et six lignes sur le côté vers la rue Commune [illegible] pieds et une ligne dans le fond, conformément à un plan annexé à un inventaire en l'étude de T. Seghers, notaire, en date du 30 février 1858. Acquis le 12 octobre 1858.

Saisis dans les affaires Nos 271 et 957.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juillet—15,22,29—5,12,16 août

[illegible] versus Henry Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3612.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro deux cent soixante-[illegible], borné par les rues Florida Landing, Locust, Cypress et [illegible], sur un plan de W. T. Thompson, en date du [illegible] janvier 1843, en l'étude de J. R. Marks, notaire, comme plan No 44, mesurant, au pied américain, vingt-cinq pieds de face à la rue Florida Landing, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Robert Barnes par acte passé pardevant R. J. Ker, notaire, en date du 24 février 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5,12,19,26,30

Mme Winnifred Henry vs. Christopher Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 3900.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Jersey, Valmont et Bellecastle, désigné par la lettre A, sur un plan annexé à un acte passé le 9me jour d'avril 1877, pardevant W. J. Castell, notaire, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles; le dit lot étant le lot à côté de l'encoignure des rues Jersey et Bellecastle.

Ensemble avec tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat du demandeur, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 9 avril 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25, sept 1,4.

VENTE DE CONSTABLE.

A. J. Lewis vs Honoré Thêne.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1144.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 30 août 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Delaronde, Tricou et Burgundy, désignés par les Nos 4 et 5 sur un plan par A. D'Hémécourt, en date du 15 avril 1875; les dits lots mesurent chacun 30 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Tricou sur 104 pieds de profondeur, entre parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 30 juil—30,9,16,21,27,30 août

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DE VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIERES MAISONS de gros et de liqueurs se vendent à la Nlle-Orléans.
[illegible] déc,80,1an

REUNION DE CREANCIERS.

Raphael Rosenthal vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 39[illegible]—Avis est par la présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero Jr, notaire, le 20 août 1881 à 10 A. M.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10,14,19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de François Lefeul.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3983. Division—Attendu que Bonaventure Beraud a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Lefeul, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Justin Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3963.—Division C—Attendu que P. S. Wiltz administrateur public, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Justin Brunet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
6 août—6, 10, 14.

Dans l'affaire de Louis Harris, un absent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3949—Division—Attendu, que Marie David a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle dans l'affaire de Louis Harris, absent, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
3 août 3,7,12.

Succession de Joaquin Viosca Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 161—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte et le tableau de distribution présentés par l'administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
3 août—3, 7, 12.

Succession d'Antonio Garcia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3961—Division A—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration en la succession de feu Antonio Garcia, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
6 juillet—6,10,14.

Succession de Mme Susan B. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3964—Division D—Attendu que Louis J. Bright a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Susan B. Thomas, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
6 août—6,10,14

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Antoine Martin	Lafitte Léon
Berger Prosper Jules	Lacaze François
Blosé Pierre	Lafon Laurent
Borel Antoine	Lafuillette François
Borel Mlle Emilie et Charles	Lamothe Pierre
Bouche Jacques	Lob Louis Clément
Bourdeaux Dominique	Lefevre Paul Adolphe
Bouvet Albert	Léonard Jules Numa
Chaillot Catherine	Lohan François
Chaine Bertrand	Maurer Louis
Chevaugeux Etienne	Meistre Pierre Martin
Chevrié Pascal	Montaigne Léonard
Cohen (la famille)	Henry
Conchey Eugène	Mercier Denis
Conti Paul	Marquet Joseph
Corvaha ou Tarbourech J-Pierre	May Dominique
	Marchand Paul Emile
Cagare Florestan, Flavie, Emile, Léon	Marcheron Catherine
Charles Armand	Marlier Paul Camille
Daudé Albert	Ovret Julie Vve Blosé
Daniels Louis	Pannell Jean
Darrd Jean François	Paret André
Dessale Marc	Pelle Joseph et Antoine
Dubrac Joseph	Perreau Augustin
Delpech Louis	Philipon Bernard
Durand Pierre Marie	Quinnet Mme
Flambard Mlle Coralie	Roussel Jean-Marie
Fontaine François	Rebecky Félix
Fourneret Adèle	Roussel Jean Baptiste
French Chas	Rouleau Bernard
Fontanesse Gabusse Aimé	Rabolgod François Edmond
Galignac Stanislas	Gross (la famille)
Géraud Auguste	Ramond Ferdinand
Gremont Mme Vve	Sallard Clément
Grusbach Max	Savigny Rose
Guillen Clodomir Aimée	Sella Mme
	Sicard Marie Victoire
Henry Frédéric	Saunier
Herviaux Mme Vve	Schoumacher Gervais
Hellier Jean	Thomas Mathieu
Jean Mme (bouchère)	St-Martin Joseph
Jay Mme Vve	Teulon ou Janeau Joseph
Kaeser, née Floschmann	Taurel Vincent
Kaeschel Gustave Louis	Vaillant André, Auguste
Lacombe Adolphe	Vérité Adolphe
Laberthe Jeanne	Vergnes Emile

La Nouvelle-Orléans, le 1 juillet 1881.

Le Consul,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
11mai—

ANNUAL STATEMENT

OF THE

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY.

For the year ending the 31st December 1880.

Fire premiums	$307,796 10		
Marine premiums	104,810 45		
Inland premiums	47,872 04		
			$460,480 59
Less—			
Premiums on risks not terminated	$102,001 36		
Return premiums	19,000 06		
Reinsurances	28,001 41		
			$149,012 83
Net earned premiums			$311,467
Add—			
Interest, salvage and rents	$41,406 50		
Contingent	15,679 65		
			$57,086 15
			$368,554 11
Deduct—			
Fire losses	$54,525 97		
Marine losses	$1,490 74		
Inland losses	17,917 31		
		$123,942 62	
Rebate and commission	53,097 35		
Charitable donations	1,191 78		
State and city taxes and licenses	7,332 96		
Board of Underwriters Babcock and Salvage corps	6,097 16		
General expenses, home office and agencies	36,260 02		
			$233,512 79
Gross profits			$135,041
Deduct—			
Dividend of July 1880	$25,000 00		
Dividend Dec., 1880	25,000 00		
Surplus	85,041 32		
			$135,041 32

The company has the following:

Cash in banks	$97,101 27
United States Bonds	230,000 00
Real Estate (lowest valuation)	90,640 00
Notes secured by first mortgage on city properties	101,000 00
Notes secured by pledges of available securities	42,550 00
Notes, loan on call, secured by available securities	32,000 00
Bills receivable for premiums	16,587 33
New Orleans Water Works Bonds	26,500 00
New Orleans City Railroad bonds	26,575 00
Banks, Insurance Companies and other stocks, par value	14,665 36
Premiums in course of collection	79,680 29
Due by agents	2,318 28
	$715,496 00

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00
Reinsurance reserve	102,001 36
Unclaimed Dividends	2,855 50
Dividends of December 31, 1880	25,000 00
Surplus	85,041 32
	$715,496 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 12th day of January, 1881.

JAS. FAHEY, Notary Public.

We, the undersigned Special Committee, appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company to examine the assets of said company, hereby certify that, after a careful examination, the valuation of said assets, as above specified, is true and correct.

ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th of January 1881, it was resolved to pay on demand the semi-annual interest dividend of 5 per cent, on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 12, 1881.

DIRECTORS.

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 jan—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

VENTE DE MAITRE.

MM. Hoey & O'Connor, encanteurs. Cour de District des Etats-Unis, District Est de la Louisiane. No 8566. Lemuel J. Webster vs William H. Renaud et al.

CONFORMÉMENT à un décret de la Cour rendu et enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le vingtième jour de juin 1881, le soussigné maître, procèdera à la vente aux enchères publiques au dernier et plus offrant, pour du comptant, le vingt-septième jour d'août 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Cette certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues St. Charles, Prytanée, Jackson et Philippe, et composée de 1° deux certains terrains désignés par les numéros vingt-un et vingt deux sur un plan fait par C. O. Hedin, daté du dix-huit Novembre, 1847, et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Le terrain No vingt-un mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et trois (3) lignes de face rue St Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds; et le terrain No vingt-deux mesure trente-deux (32) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de face rue St Charles, sur une profondeur de cent-vingt (120) pieds, aussi, les portions de derrière des terrains Nos vingt-sept et vingt-huit du dit plan, lesquelles sont adjacentes aux terrains plus haut décrits et sont formées par la ligne de division des terrains Nos vingt-deux et vingt-trois passant par les dits terrains Nos vingt-sept et vingt-huit.

Deuxièmement—Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant vingt (20) pieds de face rue St-Charles, sur cent-vingt (120) pieds de profondeur, étant borné d'un côté par la propriété précédemment décrite, et de l'autre côté par l'autre partie des terrains Nos dix-sept, dix huit, dix-neuf et vingt dont il forme une partie, décrit dans l'acte hypothécaire à la date du 3 juillet 1866, passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire, et agissant pour W H Peters, exécuté par L. J. Webster à H G. Steteon et assignés, et aussi dans l'acte hypothécaire de W. W. Renaud à L. J. Webster, en date du 18 septembre 1874, passé pardevant le même notaire.

Troisièmement—Un certain morceau ou une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré formé par les rues Jackson, Prytanée, Philippe et St-Charles, et commençant à un point distant de cent-cinq pieds de la rue Jackson, et de cent-vingt pieds de la rue St-Charles; la portion de terre ici décrite mesure, sur une ligne s'étendant de la à la rue Prytanée et parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes; de là elle s'étend vers la rue Philippe, sur une ligne parallèle à la rue St-Charles, cinquante quatre pieds dix pouces et trois lignes; de là elle s'étend vers la rue St-Charles sur une ligne parallèle à la rue Jackson, quarante-sept pieds deux pouces et six lignes, et de là elle s'étend vers la rue Jackson, sur une ligne parallèle à la rue St Charles, cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes au point de départ, le tout en mesure américaine, laquelle portion de terre a quarante sept pieds, deux pouces et six lignes de largeur et cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes de longueur, et comprend la partie de derrière la plus rapprochée de la rue Philippe, d'une grande portion de terre composée de tout le terrain numéroté seize, et la moitié de celui-ci contiguë au terrain numéro quinze, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, en date du 18 novembre 1847, et déposé pour qu'on s'y réfère, en le bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, et aussi, tracé sur un croquis fait par M. T. Thompson, sous-voyer de la ville, annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte passé par devant Adolphe Boudousquié, ci devant notaire en cette ville, le 21me jour de juillet 1865, relativement de l'acte hypothécaire en sa faveur, accordé par le dit W. H. Renaud, à la date du 8 mars, 1876, passé pardevant N. B. Trist, notaire, et enregistré comme preuve en cette affaire.

Conditions de la vente.—La propriété premièrement et deuxièmement décrite ici, est vendue d'abord pour opérer le paiement de la somme de $6,000 avec intérêt du 1er janvier 1879, jusqu'à paiement dû à la compagnie d'assurance du Hope, et garanti par première hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et aussi pour payer et satisfaire la dette de $9,000 dûe à L. J. Webster, plaintif en cette affaire, avec intérêt de 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1879, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1880, et 8 pour cent sur $3000 du 1er janvier 1881, jusqu'à paiement parfait, et garanti par une seconde hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, et pour tout surplus, s'il en est, du prix d'adjudication de la dite propriété au cas de montant dû à la dite police d'assurance Hope, et au dit L. J. Webster, l'acquéreur devra et retenir entre ses mains le dit surplus jusqu'à concurrence de $2000, montant de la dite note ou l'acquéreur de $2000, dûe et due le 1er juillet 1882, consenti par le dit W. H. Renaud, et garanti par hypothèque sur la dite propriété, et la différence, s'il en est, au comptant.

La propriété troisièmement décrite est vendue pour payer la de te en question précédemment de $9000 avec l'intérêt précité dû à L. J. Webster, et garanti par la première et unique hypothèque sur la dite propriété, à être payé comptant, au montant de la dite vente, et pour tout excédant du prix d'adjudication de la dite propriété troisièmement décrite, si excédant il y a de la dette de $9000 avec intérêt, l'acquéreur insèrera, comptant $2000 du dit excédant, à retenir le montant sujet dû au dit L. J. Webster, et de payer le dit billet non échu, dû le 1er janvier 1882, et la différence, s'il en est, au comptant.

HENRY C. MILLER, A. G. BRICE,
Sollicitor. Maître.
22 juil—22,30—5 12 20 27 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans la ville de Carrollton.

Succession de George Harris.

No. 3300—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 27 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 juillet 1881, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Sept lots de terre situés dans la ville de Carrollton, dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Second, Jefferson, Cambronne et Bartle, les dits lots sont désignés par les Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17. Les lots 11 et 12 se touchant et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Bartle sur une profondeur de 150 pieds mesure américaine. Le lot No 13 forme le coin des rues Bartle et Jefferson.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet, désignés par les Nos 18 et 19, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Trois lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le même îlet et désignés par les Nos 20, 21 et 22, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 forme le coin des rues Deuxième et Jefferson. Les améliorations comprennent un magasin à un étage et deux cottages.

4° Un lot de terre situé dans le même îlet et désigné par le lot No 23 et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente sera requis au comptant à l'heure et au lieu de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Ernest Commagère, notaire.
27 juillet—27 août 6, 14, 21, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES ET TERRAINS.

Résidence sur la rue Chestnut.

Ilet de terre dans le Sixième District

—ET—

Un intérêt dans une propriété de campagne.

Succession de Charles Gallagher.

No —— Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 11 août 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 juin 1881, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la succession de Charles Gallagher. Les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Six îlets de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, à Hurstville, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 71, 72, 75, 76, 77 et 78, sur un plan original de Hurstville, dressé par B. Buisson, voyer, le 17 de mars 1837 et déposé à l'étude d'Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville; les dits îlets sont désignés comme suit, à savoir:

L'îlet No 71, borné par les rues St-David, Green, Arabella et Joseph.

L'îlet No 72 borné par les rues St-David, Green, Arabella et Nashville.

L'îlet No 75 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Nashville.

L'îlet No 76 borné par les rues Green, St-George, Arabella et Joseph.

L'îlet No 77 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Joseph.

L'îlet No 78 borné par les rues St-George, Long, Arabella et Nashville.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Chestnut, Quatrième et Coliseum, désigné par la lettre A, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte du 14 juin 1870, pardevant S. Magner, anciennement notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre doit être pris à une distance de 100 pieds de l'encoignure de la rue Washington et Chestnut, et mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la dite rue Chestnut et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces 1 ligne entre lignes parallèles. Etant la totalité des Nos 6 et 7, et 3 pieds 1 pouce du fond des lots 1, 2, 3, 4 et 5, sur un plan déposé comme plan No 54, en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages, en bois, élégante et moderne, avec dépendances.

3° Un intérêt indivis de $503 40/3850 dans un morceau de terre situé dans la paroisse Concordia consistant de la moitié ouest de la section 9, township 5 nord, range 7 est excepté ce qui en a été échangé pour une partie égale dans le coin nord-ouest de la section 17 dans les mêmes township et range, étant à peu près 25 acres, les dits 25 acres ainsi acquis par échange ayant été requis d'être vendus, faisant à peu près 325 acres plus ou moins avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente comptant sur les lieux.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima, notaire, No 14 rue Carondelet.
10 juil—10 17 26 août 3 11.

HENRY N. SIEBRECHT.

49....RUE ROYALE....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ÉLÉGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.

PRIX MODÉRÉS.

21 avril—6m

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et [illegible] de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison [illegible] de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres à la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

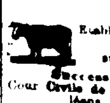

Etables à vaches à l'encan, située sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 3 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7 dans l'îlet No [illegible] borné par les rues Bienville, Helena, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent au pied américain comme suit: Le lot No 5 forme encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 129 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 186 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, lieux d'aisance, jardin, &c. &c.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par J. Surgi, le 12 février 1837, et mesurant ensemble 158 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 99 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7 borné par les rues Antoine, Bienville, Helena et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Héléna sur les profondeurs suivantes: Lot No 11, 208 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 12, et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 226 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangars, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque et huit pour cent d'intérêts par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles, transfert de police d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant, au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 août—10,20,27, 3,10 sept

Maison rue des Français, avec porte cochère, No 197.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 128 pieds de profondeur, entre les rues Urquhart et Girod; ensemble une maison de quatre chambres galeries devant et derrière, avec deux cabinets, citerne, four, lieux d'aisance, hangar, &c. "Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—4t

Une action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, à l'encan.

Succession de J. J. Irby.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3922.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E, en date du 29 juillet 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, et absent en congé.

Une action de New Orleans Cotton Exchange, dont la valeur au pair est cent piastres. Certificat No 116, daté du 6 mai 1873.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 août—3,7,13

Propriétés de choix, récemment construites, situées dans le Second District de cette ville, A l'encoignure des rues St-Philippe et Robertson;

La propriété à côté rue St-Philippe No 220, et celle Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Succession de Jean Toussaint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 3748.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 juillet 1881, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, à savoir:

1° Un terrain d'encoignure situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Robertson, Dumaine et Villeré, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Philippe sur une profondeur, et façade à la rue Robertson de 90 pieds 10 pouces 2 lignes. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant huit chambres, deux cabinets, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance, écurie double, citerne, hydrant cour en partie carrelée, &c., &c., gaz dans la maison.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même district et îlet, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une jolie maison couverte en ardoises, ayant trois chambres de file, avec porte à coulisses, galerie sur le côté servant de corridor d'entrée, cuisine double couverte en ardoises, lieux d'aisance, hangar deux citernes, waterworks, porte-cochère, cour carrelée et un joli jardin d'agrément; gaz dans la maison avec les installations.

3° Un autre lot de terre, situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, St-Philippe, Ursulines et Marais, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une jolie résidence à deux corps de logis, Nos 224 et 224 1/2 rue Villeré, ayant de chaque côté galerie sur la façade, trois chambres de file avec portes à coulisses; cuisine attenant à la maison ayant de chaque côté trois chambres avec galerie. Lieux d'aisance double, le tout couvert en ardoises; deux citernes, hangar, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions—Deux tiers comptant et la balance à un an de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèques et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les propriétés seront assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance transférées aux porteurs des billets; la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oct. deArmas, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.
12 juil—12 23 30, août 6 13

Succession de Raymond Delord.

No 3741.—Division E.

Grande bâtisse en briques No. 40 rue Toulouse, près Chartres.

Résidence à un étage en briques, No 144 rue Dauphine.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 20 août 1881, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 15 juillet 1881, les propriétés suivantes, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Royale, mesurant 43 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse, sur une première profondeur vers la rue de Chartres de 63 pieds 11 pouces 2 lignes, de là 20 pieds 6 lignes sur une ligne parallèle vers la rue Toulouse et courant vers la rue Royale, de là sur une seconde profondeur de 27 pieds 5 pouces 5 lignes, 91 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 21 pieds 4 pouces 1 ligne de large sur la ligne du fond. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages avec entre-sol, contenant vingt chambres, une bâtisse en briques à quatre étages, ayant cinq chambres et un cabinet, hydrant, lieux d'aisance, citerne, cour pavée en pierres plates, etc., etc.

Un lot de terre situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St-Pierre et Toulouse, mesurant 33 pieds 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur. Ensemble une maison basse en briques de quatre chambres, deux cabinets, galerie derrière et deux chambres dans la mansarde, cuisine double en briques, et une autre bâtisse en briques construite sur la ligne du fond, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque et privilège de vendeur, les actes de vente contiendront en outre toutes les clauses usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert des polices d'assurances.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
17 juil—17,23,30—août 6,13,20.

PAR C. E. GIRARDEY

VENTE DE SYNDICS.

Billets—Actions—Propriétés Foncières, Comptes courants et réclamations, dans la banqueroute de Nelson Lamphier & Cie.—No 1787, Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau No 31 rue du Camp—JEUDI, 11 août 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de District des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, siégeant en Cour de Banqueroute, en date du 16 juillet 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Divers comptes et billets à recevoir, comptes ouverts, réclamations, actions, propriétés foncières dans le Kentucky, une liste détaillée desquels peut être consultée au bureau de l'encanteur et sera lue par lui au moment de l'adjudication.

Conditions: comptant sur les lieux.
28 juil—23,25,27,29—1,3,5,7,9,11 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR O. VALETON.

Vin rouge en barriques.

Par Alphonse et Marie No 2.

PAR O. VALETON, Encanteur — Il sera vendu au picayune tier, 2ème District, le Mercredi, 10 août à 4 1/2 heures de l'après-midi—en débarquement de l'Alphonse et Marie No 2, de Bordeaux

88 Barriques Vin rouge, Castelmoron } J. Prom
29 " " Bergerac, } & Co.

Conditions—60 et 90 jours de crédit. 8août—

Lait Condensé.

PAR O. VALETON encanteur, JEUDI 11 août à 11 heures du matin il sera vendu en magasin No 99 rue des Magasins.

196 caisses Lait condensé, } Marque
48 " " poids plein } Crescent.

Le lait frais et limpide est en bon ordre.

Condition comptant.
10 août.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la plus grande valeur dans le Sixième District.

Succession de Mme Marie Defosse, épouse décédée de Louis Aubian.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur, Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 3 septembre 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 juillet 1881, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains dans le sixième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Austerlitz, Constantinople, Levée et Jersey, lesquels terrains sont désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ci-devant notaire. Le terrain No 11 forme le coin des rues Constantinople et Jersey, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur et façade de 111 pieds 7 pouces et 7 lignes. Le terrain No 12 est contigu, au terrain No 11, et mesure 30 pieds de face rue Jersey sur une profondeur de 111 pieds 4 pouces et 5 lignes du côté du terrain No 13, et 111 pieds 7 pouces et 2 lignes sur la ligne le divisant du terrain No 11.

2° Quatre terrains situés dans le même district, dans le carré borné par les rues Water, Marengo, Constantinople et Levée. Les dits terrains sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, sur un plan déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, et mesurent, chacun, 25 pieds 1 ligne de face rue Water, sur les profondeurs suivantes: le terrain No 9 a 100 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la limite le séparant du terrain No 8, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne du terrain No 10; le terrain No 10 a 98 pieds 5 pouces et 5 lignes sur la limite du terrain No 11, et 99 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 10; le terrain No 11 a 97 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 12 et 98 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du No 11 et le terrain No 12 a une profondeur de 96 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Constantinople.

3° Un certain morceau de terre dans le même district, dans le carré compris entre les rues Milan, Marengo, Laurel et Jersey, mesurant 40 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces, étant formé du lot No 13, et de 10 pieds du lot No 14, d'après le plan de A. S. Phelps voyer.

4° Deux terrains dans le même district, dans le carré compris entre les rues Constance, Marengo, Magazine et Constantinople, désignés par les Nos 1 et 2 sur le sus dit plan, déposé au bureau de Selim Magner, notaire. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Constance, et mesure 29 pieds 8 pouces de face à la rue Marengo sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 120 pieds, et le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 29 pieds 8 pouces rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

5° Un terrain dans le même district, dans le carré borné par les rues Constance, Magazine, Général Taylor et Austerlitz, désigné par le No 8, sur le susdit plan, déposé en l'étude de Selim Magner notaire, et mesure 25 pieds de face rue des Magasins, sur une profondeur et façade rue Austerlitz de 115 pieds 8 pouces, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les susdites propriétés.

Conditions comptant—Les acquéreurs assumeront aussi le montant de l'adjudication, les taxes de l'année 1881. Un dépôt de 10 pour cent sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant E. Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.
31 juil—31—août 2,6,13,20,27—sept 3.

Meubles de maison, etc.

Octavie Trosclair et autres vs Lewis Ory, tuteur.

No 3591—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46, rue Royale—JEUDI, 11 août 1881, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juillet 1881, dans l'affaire ci-dessus.

Un assortiment de meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et de cuisine.

Conditions: comptant à l'adjudication.
30 juil—août 3,7,11

Un bon emplacement pour le commerce et une propriété pour une résidence à l'encoignure des rues Orléans et Royale, Deuxième District.

Occupé en partie par MM. Lafargue et Brière comme une librairie religieuse.

Succession de Chas. L. Crosat, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 3704.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 juillet 1881 pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St-Pierre, désigné par le numéro un et mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et de façade à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le fond qui le divise du lot No 3, 19 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue Royale, puis 21 pieds 4 pouces et 7 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, puis 16 pieds 8 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, puis 8 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans et a été acquis par le défunt par acte de Edward Vigné administrateur de la succession de Sallee Numa Vigné et al., par acte dûment exécuté pardevant Antoine Doriocourt, notaire, en cette ville, en date du 17 mai 1873.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages. La partie du bas qui est occupée maintenant par MM. Lafargue & Brière comme une librairie religieuse et la partie supérieure pour des résidences, ayant sur le premier étage dans le corps de logis trois salons et galeries faisant face aux deux rues, Orléans et Royale, sur le second étage dans le corps de logis six chambres à coucher et cinq chambres dans la mansarde; attenant au corps de logis se trouve une bâtisse en briques à trois étages, ayant six chambres.

La propriété est vendue sujette à bail en faveur de MM. Lafargue & Brière du rez-de-chaussée et du premier étage à l'exception de la dernière chambre qui est au-dessus de la boutique du charpentier et les dépendances du premier étage au taux de cinquante piastres par mois payable mensuellement et expirant le 31 décembre 1883.

Termes et conditions—Un tiers comptant le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété vendue, toutes les clauses usuelles relatives à l'assurance et au transfert des polices et de cinq pour cent pour honoraires d'avocat; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes de l'année 1881 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant Abel Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.
16 juil—16, 23,30—août 6, 13,20.

Propriétés améliorées et de valeur dans le Deuxième district,

Rue Romain, entre celle Dumaine et Ste Anne.

Rue Marais, entre le chemin du Bayou et la rue des Ursulines.

Jules Huant, exécuteur testamentaire et autres.

vs

Les enfants mineurs de William Delahaye

No 3326—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 20 août 1881, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 juillet 1881 par l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de ladite cour, Division C, en absence sur congé.

Les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Romain, désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan particulier, dressé par Castaing, architecte, et mesurant, au pied américain, 36 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 3 pouces et 5 lignes et demie et 36 pieds 4 pouces et une demi ligne de largeur dans le fond, les dits lots sont composés de la portion de deux lots de terre désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Pilié, voyer, le 15 mars 1832, déposé à l'étude de L. T. Caire anciennement notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le dit feu E. A. Delahaye a acquise ensemble avec W. F. Delahaye par achat des héritiers de Colvis par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 22 mars 1872. Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue ayant trois chambres et galerie sur le côté, une grande écurie capable de contenir treize têtes d'animaux, deux autres bâtisses, cave, puits, etc.

2° Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Ursulines, Villeré et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. de Armas, en date du 22 décembre 1872 et déposé en l'étude de C. T. Soniat, notaire, lequel lot de terre mesure, au pied américain, 35 pieds 7 pouces de face à la rue Marais sur une profondeur de 94 pieds 11 pouces sur une ligne la plus rapprochée de la rue Ursulines, 79 pieds de largeur sur l'autre côté et 55 pieds sur la ligne du fond, le tout plus ou moins, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Laquelle propriété a été acquise de feu E. A. Delahaye ensemble avec W. F. Delahaye, par achat de M. A. E. Germain et Henry Germain, conformément à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 19 février 1873.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois avec une bâtisse dans le fond, le tout sous le même toit, ayant 7 chambres et cabinets, corridor de côté une bâtisse dans le fond, cave, lieux d'aisance, &c. &c.

Termes et conditions—1/3 comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets de l'acquéreur divisés en coupons, garantis par hypothèque et privilège sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, les acquéreurs devront payer les taxes payables en 1881 et transférer la police aux détenteurs des billets et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juil—19,26—6,9,16,20 août